

Annexe technique du Pacte d'Istanbul Les engagements du Département de l'Eure

1. Diagnostic

Le Département de l'Eure a évalué les défis susceptibles d'avoir un impact sur les ressources en eau du territoire, et, pour ce faire, réalisera les actions suivantes, dans la mesure du possible :

- **Réaliser une analyse, en coopération avec les parties prenantes, sur les conséquences de la démographie, l'usage du sol et l'évolution de l'économie, pour mesurer la pression qui en résulte sur les ressources en eau et prévoir leur disponibilité.** Des études importantes ont d'ores et déjà été menées : diagnostic préalable au schéma départemental d'adduction en eau potable, études du BRGM sur les phénomènes karstiques et la turbidité dans l'Eure, recensement des bêttoires, études de sécurisation des syndicats d'eau potable, étude sur l'impact des routes départementales sur la ressource, études globales de bassins versants réalisées sur 80 % du territoire, l'observatoire départemental de l'eau...
Ces études permettent aussi d'identifier la vulnérabilité en matière de pollution et de catastrophes liées à l'eau.

Ces analyses pourront être complétées notamment par :

- o Les diagnostics agricoles des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC),
 - o L'étude hydraulique sur l'Avre,
 - o Les études de sécurisation en cours et futures.
- **Déterminer le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable ni à l'assainissement.** Les données départementales seront actualisées par une étude spécifique sur les prix pratiqués pour les travaux d'assainissement non collectif en 2012 et une future actualisation de l'étude sur le prix de l'eau et de l'assainissement, dont la dernière version date de 2010.
 - **Déterminer la part de la population la plus vulnérable du point de vue de la santé vis-à-vis de l'eau :** cela se traduit par une participation financière pour les travaux de recherche du GIP Seine Aval sur les pollutions de l'estuaire, et une participation à la mise en œuvre du plan régional santé environnement.
 - **Conduire une étude sur les besoins en termes d'infrastructures liés à l'eau et à l'assainissement, y compris les opérations de réhabilitation, et sur les financements nécessaires :** une étude prospective des travaux à réaliser en eau potable et assainissement collectif à horizon 2020 sera réalisée.
 - **Identifier les obstacles à la gestion intégrée, y compris les pressions sectorielles.** Le Département intervient financièrement et techniquement pour les études menées par les maîtres d'ouvrage locaux :
 - o Etudes BAC
 - o Etudes de gouvernance sur les bassins versants : organiser la maîtrise d'ouvrage à échelle pertinente afin de réaliser les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs définis.

- **Rassembler les meilleures prévisions climatiques disponibles liées aux facteurs hydrologiques qui impactent le département depuis les sources d'eau jusqu'à la mer, et définir les autres risques liés au climat, les effets bénéfiques potentiels et les incertitudes concernant la gestion de l'eau.** Pour ce faire, le Département s'engage
 - o à élaborer un Plan Climat Energie Territorial pour la période 2012-2017 (PCET),
 - o à participer à l'étude sur les impacts du changement climatique menée par la DREAL Haute Normandie, qui aboutira à un Schéma Régional Climat Air Énergie de Haute-Normandie,
 - o à participer aux travaux de recherche du GIP Seine Aval sur les impacts du changement climatique sur l'estuaire de Seine.

- **Estimer les capacités des maîtres d'ouvrage locaux à fournir des services d'eau et d'assainissement en cas de scénarios extrêmes de changement climatique et de changements globaux.** Le Département s'engage à continuer à soutenir les études locales de sécurisation, les plans secours, et à participer au suivi piézométrique de l'Eure.

- **Evaluer, améliorer et mettre en œuvre des cadres réglementaires et renforcer la capacité institutionnelle.** Pour ce faire, le Département s'engage à mener une réflexion pour proposer aux maîtres d'ouvrage une ingénierie territoriale de qualité, afin de pouvoir mener les projets et faire face au retrait de l'Etat dans ce domaine. Le Département continue à porter l'animation et les études de gouvernance locales pour les trois SAGE de l'Eure jusqu'à leur adoption. Il continue à accompagner les collectivités pour qu'elles renforcent leur capacité institutionnelle, notamment dans le cadre des regroupements des syndicats (eau potable, assainissement, rivières, bassins versants), aux côtés de l'agence de l'eau.

- Déterminer les besoins en eau liés aux activités sociales, économiques (agricoles et industrielles), institutionnelles et environnementales.

A noter que l'**observatoire départemental de l'eau**, créé en 2008, permet un diagnostic permanent sur les projets, la maîtrise d'ouvrage, la qualité de l'eau. Il se développera dans les années futures pour répondre au mieux aux préoccupations des collectivités responsables de l'eau et des milieux aquatiques du département.

2. Cibles

Le Département de l'Eure prend les mesures suivantes :

- Inciter les collectivités à réduire le volume des pertes d'eau potable dans les réseaux, pour atteindre un rendement supérieur à 75 % en zone urbaine et 70 % en zone rurale en 2015.
- Promouvoir et développer une gouvernance locale permettant de gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques sur le territoire départemental.
- Proposer des aides destinées à réduire les pollutions diffuses sur les captages d'eau stratégiques (notamment les 20 captages "Grenelle").
- Réduire les pressions liées à l'habitat sur la ressource en améliorant l'assainissement urbain et pluvial, et en maîtrisant la consommation foncière.
- Mettre en place des outils de politique participative dans le domaine de l'eau.
- Mettre en œuvre un projet de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement à Saint Louis au Sénégal.

3. Mesures

Afin d'atteindre les cibles mentionnées ci-dessus, les mesures suivantes sont proposées dans le cadre de la politique départementale de l'eau et de l'environnement :

En termes d'infrastructures et de pratiques :

- Investir dans des infrastructures durables ;
- Contribuer au développement des techniques de pointe de gestion de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales pour répondre à l'urbanisation et aux aléas provoqués par les changements globaux à l'échelle départementale ;
- Diversifier les sources d'approvisionnement en eau pour assurer davantage de flexibilité face aux incertitudes du futur grâce, notamment, à de nouveaux équipements de stockage, une exploitation durable des ressources souterraines ;
- Aménager le territoire en prenant en compte la vulnérabilité des écosystèmes par rapport au changement climatique ;
- Coopérer avec l'industrie et le secteur économique pour rendre plus efficace la production, la distribution et l'utilisation de l'eau, ainsi que pour limiter la pollution ;
- Préférer les solutions de gestion de l'eau économiques et efficaces, comme la collecte d'eau de pluie et le recyclage des eaux usées ;
- Participer au développement et à la mise en pratique des mesures de gestion des risques pour réduire les dommages occasionnés par les catastrophes liées à l'eau ;
- Participer au développement et à la mise en pratique des plans relatifs à la lutte contre les inondations, l'amélioration de l'évacuation de l'eau, aux sécheresses, aux réponses aux catastrophes et à la préparation à l'élévation du niveau de la mer (plans de prévention des risques naturels et d'inondations, Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des rivières, comité départemental "sécheresse"...);
- Participer au développement et à la mise en pratique des plans de révision des infrastructures afin d'améliorer leur résistance aux événements extrêmes et leur fonctionnement dans de nouvelles conditions : élaborer un plan climat énergie départemental, participer à l'élaboration du schéma régional climat-air-énergie.
- Communiquer auprès des riverains des cours d'eau de l'Eure sur les pratiques d'entretien des berges respectueuses de l'environnement.
- Inciter les collectivités locales à réduire l'usage des pesticides sur l'espace public dans le cadre de la charte départementale d'entretien des espaces publics.

En termes d'aménagement du territoire :

- Améliorer la planification et l'aménagement du territoire afin de limiter l'impact des changements climatiques sur le risque d'inondation et d'élévation du niveau des bassins fluviaux et du niveau de la mer (action sur les SCOT et les PLU) ;
- Protéger l'environnement, et tout particulièrement l'habitat aquatique, contre les effets négatifs cumulés du développement urbain et du changement climatique ;
- Partager l'utilisation du sol pour intégrer des espaces de protection des ressources en eau et la biodiversité (espaces naturels sensibles, espaces Natura 2000...) ;
- Collaborer avec les professionnels de l'agriculture pour diminuer les pressions sur la ressource (pesticides, nitrates) ;
- Communiquer auprès des élus et de leurs techniciens sur le thème de l'urbanisme durable et l'assainissement, notamment par la mise en œuvre de la charte habitat durable.

En termes de gouvernance locale :

- Favoriser la mise en œuvre des trois SAGE existants (Iton, Risle, Avre)
- Aider l'émergence de futurs SAGE
- Aider la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage locale adaptée dans les domaines de l'alimentation en eau potable (AEP) et de l'assainissement (petit cycle de l'eau), et la gestion des rivières et des bassins versants (grand cycle de l'eau).
- Aider les structures locales à disposer des connaissances suffisantes de leur territoire pour les gérer de façon appropriés
 - o AEP : schémas directeurs
 - o BV : études globales
 - o Rivières : PPRE
 - o Assainissement : schémas directeurs, diagnostics d'ANC, suivis de STEP
- Introduire des dispositions pour la participation des citoyens dans les décisions concernant la gestion de l'eau au niveau local et instaurer des débats publics avec les usagers, notamment dans le cadre du C3D qui sera nouvellement constitué.
- Optimiser l'offre d'ingénierie publique territoriale au service des collectivités de l'Eure dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En termes de suivi :

- Continuer et développer l'observatoire départemental de l'eau
- Mettre en place un réseau de mesures des pressions agricoles sur les captages Grenelle.